

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX DE
LA COMMISSION DE GESTION 2013

ET

DETERMINATION DE LA COMMISSION DE GES-
TION 2013 SUR LES REPONSES DE LA
MUNICIPALITE AUX VŒUX EMIS

N° 5/6.14

RAPPORT GENERAL

Vœu N° 1

Que la Municipalité mette d'avantage de précision et de cohérence dans l'élaboration des organigrammes et la structure des rapports.

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu. Bien que l'organigramme présenté corresponde en tous points à l'organisation communale, des précisions seront apportées quant aux fonctions des membres de la Municipalité et, cas échéant, des services communaux, au sein des associations intercommunales notamment.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 2

Que la Municipalité fixe le principe de la possibilité pour une sous-commission de gestion de prendre connaissance des descriptifs de fonction des postes du dicastère concerné (ou de documents similaires), de manière à ce que la sous-commission, si elle le souhaite, puisse disposer de cette information dès le début de ses travaux, avant les entretiens avec les collaborateurs.

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu tout en rappelant que ces documents sont à usage interne uniquement et que les membres de la Commission de gestion sont soumis au secret de fonction.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 3

Que la Municipalité trouve une solution afin de mieux indiquer les champs d'investigation des commissaires quant aux questions relatives aux partenaires associatifs et privés.

Réponse

Ce vœu soulève la question de l'étendue du droit d'investigation de la Commission de gestion. Pour la Municipalité, et conformément à la loi, les informations et documents demandés doivent être nécessaires à l'exercice du mandat de la commission (art. 93e al.2 LC). Elle relève néanmoins que le rapport de gestion pourrait être plus explicite, notamment vis-à-vis des tâches dont la commune assume la gestion ou s'inscrit en partenariat. La Municipalité, sensible à cette situation, accepte dès lors ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 4

Que la Municipalité fasse le nécessaire afin que les jetons de présences dus mais non versés aux commissaires de la CoGest 2012 soient versés.

Réponse

Les jetons de présence des sous-commissions de gestion 2012 seront versés cette année. Pour rappel, le Bureau du Conseil communal transmet à la Caisse communale les informations pour le paiement des jetons. A réception des documents pour 2012, la Caisse communale effectuera le paiement cette année.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 5

Que la Municipalité, de concert avec le Bureau, propose une solution afin de clarifier le versement des jetons de présence liés à la CoGest.

Réponse

Ce point sera abordé d'entente avec le Bureau. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 6

Que la Municipalité, dans son rapport de gestion sur le Conseil communal, classe les vœux en suspens par dicastère concerné et non par ordre chronologique.

Réponse

Le nécessaire sera fait dès le rapport de gestion pour l'année 2014. Les vœux seront donc classés selon le dicastère, tout en conservant leur ordre chronologique. La Municipalité relève toutefois que certains vœux déposés par une sous-commission ne dépendent pas forcément de la direction concernée.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT AGCP

Pas de vœu.

RAPPORT FAIG

Vœu N° 7

Que la Municipalité reconsidère la situation des prestations du Service informatique au sujet des nombreuses applications « maison » développées sous Access et propose, le cas échéant, un préavis au Conseil communal pour assurer la pérennité de celles-ci.

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu. Elle précise toutefois que, conformément aux attributions qui lui sont confiées, l'engagement du personnel communal est de son ressort (art. 42 LC) et les conditions font l'objet d'un contrat collectif de travail, accepté par le Conseil communal le 29 juin 2011.

S'agissant de la création de nouveaux postes à caractère stratégique, la Municipalité a admis l'usage d'un dépôt de préavis auprès du Conseil communal.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT SP3

Pas de vœu.

RAPPORT PAT

Vœu N° 8

Que la Municipalité encourage la Sàrl du Vignoble à orienter ses ventes également au-delà de la Suisse romande, notamment en Suisse allemande, selon le rapport 40/12.12 (création de la Sàrl).

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu, qui sera transmis à la Sàrl du vignoble.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 9

Que pour chaque rénovation ou assainissement, la Municipalité, en pensant au bénéfice à long terme, et suite aux analyses qu'elle fait pour ce genre de travaux, prévoie partout où cela est possible des toits végétalisés, en plus des alternatives recourant aux énergies renouvelables.

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu pour les projets à venir.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT IEEP

Pas de vœu.

RAPPORT JSSL

Vœu N° 10

Que la Municipalité veuille à ce que le rapport de gestion soit centré sur les informations concernant directement la gestion et que celles en marge de la gestion soient regroupées dans une annexe au rapport de gestion de chaque dicastère.

Réponse

Lors de l'établissement du prochain rapport de gestion, la Municipalité veillera à une meilleure lisibilité du rapport en séparant de manière claire les activités propres au dicastère de celles qui relèvent de sa surveillance.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 11

Que la Municipalité donne la possibilité aux sous-commissions qui le souhaitent de pouvoir rencontrer le Municipal dès l'entrée en fonction de la Commission de gestion.

Réponse

C'est déjà le cas. Indépendamment de circonstances particulières, chaque membre de la Municipalité communique ses disponibilités de façon à garantir à chaque sous-commission de bonnes conditions d'investigation.

Dès lors la Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 12

Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

Réponse

La Municipalité n'a pas attendu une hausse du taux d'absences dans ce secteur pour l'analyser et prendre des mesures. Comme pour chaque dicastère, il y a un suivi des absences qui s'effectue en collaboration avec les ressources humaines, voire avec le médecin-conseil de notre assurance perte de gain et/ou de la Caisse intercommunale de pensions.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 13

Que la Municipalité équipe le hall des salles de gymnastique de Beausobre de serrures sécurisées assurant une ouverture instantanée en cas d'alarme.

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu. Elle fera procéder aux travaux dans les meilleurs délais.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 14

Que la Municipalité tire le bilan des premières années d'existence du Parlement des jeunes et trace, si nécessaire, de nouvelles perspectives.

Réponse

La Municipalité tient à relever qu'un parlement des jeunes évolue avec des périodes d'activités intenses qui alternent avec des périodes bien plus calmes. Néanmoins, elle est attentive à cette baisse de fréquentation et d'activité et c'est pourquoi la Direction JSSL a entamé des réflexions à ce sujet.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 15

Que la Municipalité clarifie les missions de tous les partenaires concernés par la cellule de coordination et établisse un plan d'action.

Réponse

La Municipalité précise que la cellule de coordination a pour mission de répondre aux demandes des partenaires en fonction des problématiques rencontrées par les différents acteurs de ladite cellule.

Les missions des membres ont été redéfinies mais son fonctionnement doit encore être mis à jour et des propositions seront faites dans le sens demandé.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT ATD2

Vœu N° 16

Que la Municipalité envisage le renforcement en personnel du Dicastère ATD2, ces engagements pouvant être envisagés pour une période renouvelable après examen des besoins et avancement des projets.

Réponse

La Direction ATD2 et la Municipalité sont conscientes, depuis un certain temps, de la surcharge de travail que connaît le service. La Municipalité identifie, actuellement, les mesures à prendre pour pallier ce problème.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT JSSL 2012

La COGES demande le maintien de ce vœu, que la Municipalité propose de classer.

Vœu N° 19 – 2012

Que la Municipalité organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Réponse complémentaire de la Municipalité

Le nouveau système d'attribution des places d'accueil de jour, mis en place par la Direction JSSL a permis d'améliorer la compréhension pour les parents.

En pleine phase expérimentale, ce procédé garantit l'attribution des places de façon équitable, par l'attribution de points, selon des critères de priorité fixés par le Réseau AJEMA.

Les décisions arbitraires n'ont pas leur place dans ce processus, notamment en cas d'égalité de points, les places sont proposées sur la base de critères d'appréciations objectifs et sensés.

Néanmoins, la Municipalité, dans un souci d'efficacité, a prévu d'évaluer ce système d'attribution après deux ans d'activité.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2014.

 au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Adopté par la Commission de gestion dans sa séance du 27 mai 2014.

Pour la Commission de gestion
La présidente

Magali Züger

Envoyé au Conseil communal le 13 juin 2014.